



## Avis d'information

# Émission d'un Certificat du Service de police de Laval

---

Le document « *Certificat du Service de police de Laval* » est émis en conformité avec les paramètres établis par le Service de police de Laval.

**Ce document n'est pas une « absence d'empêchement » pour une personne appelée à travailler auprès de personnes vulnérables.**

L'émission de ce type de document ne fait l'objet d'aucune obligation légale. Les conditions relatives à son émission sont donc propres à chaque organisation policière offrant ce service.

Les éléments suivants sont considérés pour l'émission du « *Certificat du Service de police de Laval* » :

- Aucun antécédent judiciaire;
- Aucun démêlé avec la justice au cours des cinq dernières années;
- Aucun mandat d'arrestation ou d'emprisonnement en vigueur suite à des amendes impayées.

**Avis 1 :** Aucun certificat n'est émis pour les personnes d'âge mineur.

**Avis 2 :** Les frais encourus sont liés aux recherches de validation qui seront effectuées et non aux résultats de ces recherches (émission ou refus du certificat).

**Avis 3 :** Afin d'obtenir un document attestant seulement l'absence d'antécédent judiciaire, je dois me référer à une agence autorisée pouvant émettre une « *Attestation de vérification de casier judiciaire* ».

J'atteste avoir lu et compris ce document, et j'accepte de formuler officiellement une requête pour obtenir un « *Certificat du Service de police de Laval* ».

---

Nom (lettres moulées)

---

Signature

---

Date